

## **6. Directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et autres déchets de batteries**

Décision : BC-15/11: Directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et autres déchets de batteries

### Contexte :

La Conférence des Parties a décidé que les directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle de déchets de batteries au plomb devraient être mises à jour<sup>1</sup>. Elle a aussi décidé que les directives techniques directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries autres que les déchets de batteries au plomb devraient être élaborées.

La Conférence des Parties a également décidé de créer un petit groupe de travail intersessions pour entreprendre en priorité et d'urgence, la mise à jour des directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb, ainsi que développer les directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et autres déchets de batteries.

La Conférence des Parties prend note avec satisfaction de l'offre de l'Uruguay de jouer le rôle de pays chef de file dans la mise à jour des directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et a invité les Parties à envisager de jouer le rôle de pays co-chef de file si elles y sont disposées.

### Suite donnée:

	<b>Demande d'information</b>	<b>Répondants</b>	<b>Dates limites de communication des informations</b>
(a)	Les Parties sont invitées à envisager de jouer le rôle de pays chef de file dans l'élaboration des directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et à faire savoir au Secrétariat si elles y sont disposées.	Parties	<b>31 juillet 2022</b>
(b)	Les Parties sont invitées à envisager de jouer le rôle de pays chef de file dans l'élaboration des directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets de batteries au plomb et à faire savoir au Secrétariat si elles y sont disposées.	Parties	<b>31 juillet 2022</b>
(c)	Les Parties et les observateurs sont invités à désigner des experts pour participer au petit groupe de travail intersessions et informer le Secrétariat de leurs nominations	Parties Observateurs	<b>31 juillet 2022</b>

### Personne à contacter :

Mme Carla Valle-Klann, courriel : [carla.valle@un.org](mailto:carla.valle@un.org).

---

<sup>1</sup> UNEP/CHW.6/22, annex.